



Club de Soutien Mutuel ATOUT CLUB

Présentation et perspectives



UN SERVICE MEDICO-SOCIAL EXPERIMENTAL OUVERT A TOUT TYPE DE HANDICAP

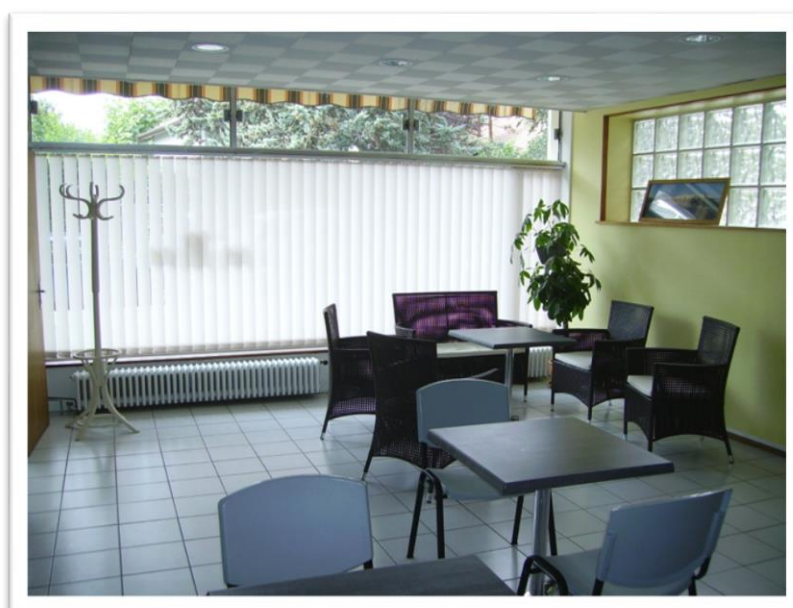
Le Club de Soutien Mutuel ATOUT CLUB est géré par l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Haute-Savoie (**ADIMC 74**), association familiale créée en 1965.

Ouvert en **2009** à Annecy, le service a été initialement autorisé à titre expérimental sur le modèle des Groupes d'Entraide Mutuel pour une période de cinq ans puis reconduit pour deux années jusqu'au 31 décembre 2016.

Le club est ouvert à **toute personne handicapée adulte de l'agglomération d'Annecy**.

Le bilan d'activité 2015 témoigne de la diversité des personnes fréquentant le club en termes d'âge (de 20 à 80 ans), de statut (travailleur, non travailleur) et de handicap (physique, psychique, intellectuel, sensoriel).

ATOUT CLUB est agréé et financé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes pour **50 adhérents minimum**. Le Conseil Départemental de Haute-Savoie et plusieurs communes de l'agglomération d'Annecy apportent leur soutien et leur contribution financière par le biais de subventions.



UN LIEU DE RENCONTRE ET DE LOISIRS POUR ROMPRE LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT

- Plusieurs associations ont participé à la création du club par l'intermédiaire d'un **comité fondateur** qui a défini les lignes directrices du projet.
- Le **travail partenarial** reste un atout majeur entretenu par des rencontres régulières et un maillage permanent (associations, mairies, MJC, centres culturels...)
- Le club bénéficie de la **participation active de bénévoles** dans le cadre de diverses activités (poterie, musique, lecture...)
- ATOUT CLUB poursuit plusieurs **objectifs** :
 - Lutter contre la solitude et l'isolement
 - Favoriser la socialisation et l'intégration dans la cité
 - Proposer des occupations pendant le temps libre
 - Développer l'esprit d'initiative et la responsabilisation
 - Entretenir les potentialités et acquérir de nouveaux savoir-faire
 - Prendre soin de soi
 - Aller à la rencontre des autres
- Il s'agit d'un club **pour** les adhérents, **par** les adhérents, **en fonction de** leurs potentiels/capacités/ressources et **avec** l'appui des professionnels.
 - Un **comité de pilotage** composé de plusieurs adhérents et du coordinateur assure la régulation du fonctionnement du club, recense les demandes des adhérents et définit les règles de vie et les programmes d'activités.
 - Les adhérents membres du comité de pilotage sont responsabilisés et assurent des **permanences en autogestion** sur certains temps d'ouverture du club.
 - Une **réunion ouverte** à l'ensemble des adhérents est organisée chaque mois afin d'écouter les souhaits d'activités et toutes propositions permettant de faire vivre le club.
 - Les adhérents viennent dans le cadre d'une **démarche volontaire**. Ils paient une cotisation annuelle et participent au financement de certaines activités et/ou transports. Leur adhésion n'est pas soumise à une notification de la MDPH.
- Par une ouverture tous les weekends, tous les jours fériés et pendant les périodes de fermeture des ESMS type ESAT, le club garantit une **continuité dans l'accueil** de personnes en possible situation d'isolement. Ce dispositif est complémentaire des autres modes d'accompagnement.

UNE PERENNISATION DU CLUB VIVEMENT SOUHAITEE ET ATTENDUE PAR LES ADHERENTS



→ Paroles d'adhérents

UN PROJET S'INSCRIVANT DANS UNE DYNAMIQUE TRANSVERSALE D'AMÉLIORATION DU PARCOURS ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES USAGERS

En 2015, l'ADIMC 74 a impulsé la réécriture de l'ensemble des projets d'établissements et services pour enfants, adolescents et adultes qu'elle gère. Cette dynamique transversale a permis, en cohérence avec le projet associatif, de définir **cinq orientations stratégiques visant à améliorer le parcours et la qualité de vie des personnes accueillies** :

- Adaptation et développement de l'offre pour répondre aux besoins
- Personnalisation de l'accompagnement
- Démarche de qualité et de prévention
- Organisation et fonctionnement
- Ancrage dans le territoire, insertion et ouverture sur l'environnement

Par ailleurs, en 2016, l'association s'est engagée dans la signature d'un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, dans un objectif partenarial d'amélioration de la qualité des prestations et de modernisation des outils de gestion des établissements et services.

Souhaitant **pérenniser son projet à destination de nombreux adhérents**, ATOUT CLUB s'inscrit dans cette démarche globale et s'est fixé des axes de développement et d'amélioration :

- Elaborer une charte du « bien vivre ensemble » à la demande des adhérents
- Actualiser le projet de service en lien avec les adhérents et les partenaires
- Consolider le travail partenarial par le biais de conventions
- Rendre plus lisible les missions et actions du club en développant des outils de communication plus performants
- Améliorer l'accessibilité du club et spécialement l'accès aux transports
- Sécuriser les moyens financiers du club





Club de Soutien Mutuel ATOUT CLUB

28 chemin des Fins-Nord 74000 ANNECY

Tel : 04 50 67 84 88

Port : 06 08 34 46 11

Mail : atoutclub@adimc74.org

Site : www.adimc74.org

